

Le concile Vatican II est-il responsable de la crise de l'Église ?

INTRODUCTION

Ces derniers mois ont vu se multiplier les analyses critiques contre le concile Vatican II. Celles-ci dépassent largement les cercles traditionalistes, et sont désormais le fait de nombre d'observateurs s'exprimant sur la situation de l'Église catholique. Ainsi, à titre d'exemples, les ouvrages de Guillaume Cuchet¹ ou d'Yvon Tranvouez². C'est également le cas d'intellectuels, de penseurs ou d'analystes comme Michel Onfray,³ Patrick Buisson,⁴ ou d'autres... Il est devenu comme de mode ou de bon ton d'attribuer – plus ou moins directement – au Concile la responsabilité de la crise que traverse aujourd'hui l'Église, notamment en Occident, et plus spécifiquement en France.

Qu'en est-il en réalité ? Le concile Vatican II peut-il vraiment être tenu pour responsable de la crise qui secoue l'Église en Occident ? Serait-il conforme à la réalité d'affirmer qu'il n'y a rien à voir entre ces deux événements ?

Dans une première partie, nous allons établir certaines distinctions qui sont nécessaires comme préalable. Puis nous essaierons de voir quels liens peuvent être établis entre le Concile et la crise actuelle. Enfin, nous nous interrogerons sur la manière dont le Concile peut être un remède à cette crise.

I. QUELQUES PRÉCISIONS ET DISTINCTIONS QUI S'IMPOSENT

Comme préalable à une réponse aux questions qui nous occupent, il est indispensable de commencer par établir certaines distinctions et précisions nécessaires pour que le problème soit posé sur des bases qui permettent de contribuer à l'éclairer. Nous le ferons en cinq points brefs :

- Tout d'abord, un concile n'est pas la Parole de Dieu. Il ne jouit donc pas comme tel de l'inspiration de l'Esprit-Saint, même s'il peut se prévaloir de son assistance. Il fait néanmoins partie du Magistère de l'Église, et requiert à ce titre que, s'agissant des définitions qu'il énonce en matière de foi et de mœurs, les fidèles y adhèrent « dans l'obéissance de la foi ».⁵ Rappelons également qu'un concile n'a pas pour objet de rappeler l'intégralité de la doctrine de l'Église.

¹ Guillaume CUCHET, *Comment notre monde a cessé d'être chrétien, anatomie d'un effondrement*, Éditions du Seuil, Paris, 2018, 288 pages. Guillaume CUCHET, *Le Catholicisme a-t-il encore de l'avenir en France ?*, Éditions du Seuil, Paris, 2021, 256 pages.

² Yvon TRANVOUEZ, *L'ivresse et le vertige. Vatican II, le moment 68 et la crise catholique (1960-1980)*, Desclée de Brouwer, 2021, 356 pages.

³ <https://michelonfray.com/archives/-notre-civilisation-a-deux-mille-ans-c-est-honora?mode=video>.

⁴ Patrick BUISSON, *La fin d'un monde ; une histoire de la révolution petite-bourgeoise*, Albin Michel, 2021, 528 pages.

⁵ *Lumen gentium*, n°25 : « Quoique les évêques, pris un à un, ne jouissent pas de la prérogative de l'infaillibilité, cependant, lorsque, même dispersés à travers le monde, mais gardant entre eux et avec le successeur de Pierre le lien de la communion, ils s'accordent pour enseigner authentiquement qu'une doctrine concernant la foi et les mœurs s'impose de manière absolue, alors, c'est la doctrine du Christ qu'infailliblement ils expriment. La chose est encore plus manifeste quand, dans le Concile œcuménique qui les rassemble, ils font, pour l'ensemble de l'Église, en matière de foi et de mœurs, acte de docteurs et de juges, aux définitions desquels il faut adhérer dans l'obéissance de la foi. » Le concile Vatican II fait ici explicitement référence au premier concile du Vatican (1870) : « Ajoutons qu'on doit croire de foi divine et catholique tout ce qui est contenu dans la Parole de Dieu, écrite ou transmise par la Tradition, et que l'Église propose à croire comme divinement révélé, soit par un jugement solennel, soit par son magistère ordinaire et universel. » (Concile Vatican I, Constitution dogmatique *Dei Filius*, 3 : Denz. 1712 [3011]).

- Un concile nécessite toujours d'être interprété (contrairement à ce qu'a pu dire Mgr Bernard Fellay de la Fraternité saint Pie X).⁶ Il en a toujours été ainsi dans l'histoire de l'Église. Ainsi par exemple, le concile de Nicée (en 325), a suscité durant plusieurs décennies des difficultés d'interprétation. Quoiqu'il ait énoncé très clairement le *homoousios* (consubstantiel), ce terme est resté contesté et sujet à interprétations durant plusieurs décennies.⁷
- Tout, dans le concile Vatican II, n'a pas la même autorité. Il contient deux constitutions dogmatiques, celle sur la Révélation (*Dei Verbum*) et celle sur l'Église (*Lumen Gentium*). Ces textes ont donc une grande importance doctrinale. Il y a également la constitution sur la liturgie, et celle sur l'Église dans le monde ce temps (*Gaudium et spes*), laquelle est une constitution *pastorale*, et ne prétend donc pas édicter d'éléments dogmatiques – notons que cela lui donne une autorité moindre, mais ne signifie pas qu'il soit possible de la rejeter purement et simplement. Neuf autres textes sont des décrets, et trois sont des déclarations (donc d'autorité inférieure).
- Il n'est pas contraire à la foi de poser des questions et d'émettre certaines critiques (constructives et dans un esprit d'humilité) sur certains points. L'on n'est pas hors de l'Église lorsqu'on s'interroge sur de possibles insuffisances ou que l'on regrette tel ou tel point qui aurait peut-être pu être amélioré. Joseph Ratzinger a ainsi regretté que le terme de « monde » employé dans la constitution pastorale *Gaudium et spes* n'ait pas été défini avec suffisamment de clarté et de précision – ce qui a pu engendrer des équivoques sur le fameux concept d'« ouverture au monde ».⁸
- Enfin – et il s'agit là d'une distinction tout à fait essentielle –, il est nécessaire pour demeurer dans l'honnêteté intellectuelle de bien faire la différence entre le Concile et ce qu'il a réellement écrit d'une part, et ce qu'on lui a fait dire ou la manière dont il a été interprété d'autre part. Dit autrement, entre la lettre du Concile, et ce que certains se sont plu à définir comme « l'esprit du Concile », qui n'avait souvent plus rien à voir avec les textes – nous allons y revenir.

II. UN LIEN ENTRE LE CONCILE VATICAN II ET LA CRISE ACTUELLE ?

L'Église traverse une crise de la foi particulièrement intense, depuis les années 60, ce qui correspond globalement à la période du concile Vatican II ; y a-t-il alors un lien entre les deux ? Répondre non d'emblée serait trop simple, et faux. Répondre oui demande des précisions...

1. Une crise en germe depuis plusieurs années déjà...

Soyons honnêtes, une crise de cette ampleur ne peut survenir en quatre ou cinq ans... Cette crise que connaît l'Église en ces années 1960 et après le Concile « coïncide avec une crise spirituelle globale de l'humanité, tout au moins dans le monde occidental : on n'a pas le droit de présenter comme produit du concile tout ce qui a bouleversé l'Église en ces années. »⁹ Elle se perçoit déjà nettement dans les années d'après-guerre. C'est un lieu commun de stigmatiser le Concile en raison de l'effondrement du nombre de vocations, mais il est clairement établi que cette chute avait commencé bien avant, dès les années 1950 – même s'il est vrai que la période de l'après-concile a

⁶ « Le simple fait qu'on dise qu'il faut lire Vatican II à la lumière de la Tradition signifie que les textes conciliaires en eux-mêmes ne sont pas clairs et qu'ils ont donc besoin d'une interprétation ; et cette ambiguïté de fond ne peut pas ne pas être considérée comme une des causes de la crise actuelle de l'Église. » (Lettre à nos Frères prêtres n° 27, décembre 2005, page 5). Soulignons que le Pape Pie IV, après le concile de Trente, « institua la *congrégation du concile*, chargée de veiller à l'application et, au besoin, à l'interprétation des décisions conciliaires (*Motu proprio Alias nos*, 2 août 1564). » (A. BOULENGER, *Histoire générale de l'Église ; tome III, Les temps modernes ; volume VII, XVI^e et XVII^e siècle, 1517-1648, Première partie, La Réforme protestante*, Librairie catholique Emmanuel Vitte, 1938, pages 393-394).

⁷ Cf. sur ce sujet John-Henry, Cardinal NEWMAN, *Pensées sur l'Église*, Collection *Unam Santam* (n° 30), Les éditions du Cerf, Paris, 1956, pages 421 à 428.

⁸ Cf. Joseph RATZINGER, *Les principes de la théologie catholique ; esquisse et matériaux*, Téqui, 1982, pages 424 à 427.

⁹ Joseph RATZINGER, *Les principes de la théologie catholique ; esquisse et matériaux*, Téqui, 1982, page 414. Joseph Ratzinger livre une brève analyse de l'évolution post-conciliaire aux pages 414 à 417.

vu la tendance s'accroître. C'est ainsi que l'on ordonnait en France un peu plus de mille prêtres par an en 1950, moins de 600 en 1960, 285 en 1970 et 161 en 1975...¹⁰

Il faut également souligner que bien d'autres conciles dans l'histoire de l'Église ont été suivis de crises : dans un commentaire fait en 1985, dix ans après Vatican II, Joseph Ratzinger avait rappelé – non sans humour – la phrase de saint Grégoire de Nazianze, déclinant une invitation à se rendre à une session d'évêques en 382 : « Pour dire la vérité, je considère qu'on devrait fuir toute assemblée d'évêques, car je n'ai jamais vu aucun Concile avoir une issue heureuse ni mettre fin aux maux. »¹¹ Quant au saint cardinal Newman, illustre connaisseur des premiers conciles de l'Église, il écrivait : « Il est rare qu'un concile n'ait pas été suivi de beaucoup de confusion. »¹² D'ailleurs, comme le fait remarquer Joseph Ratzinger, « le monde protestant a aussi, sans concile, à surmonter une crise semblable... »¹³

Certains détracteurs du Concile rappellent volontiers la parole de Jésus : « On juge l'arbre à ses fruits. » (cf. Mt 7, 16). Elle est juste, bien sûr, puisqu'elle est la parole du Verbe ! Encore faut-il laisser le temps à l'arbre de porter ses fruits. Or si l'on jugeait le concile de Nicée à partir de la situation de l'Église soixante ans après (soit en 385), assurément notre regard serait très sévère sur ce concile, car la situation de confusion et d'obscurité était alors extrême... Et la crise arienne, que précisément le concile de Nicée avait voulu éradiquer, était encore bien vivace en certaines parties de l'Europe un siècle et demi plus tard (notamment en Gaule)...

Pour autant, il est vrai que le Concile n'a pas encore suscité l'élan espéré, et que la crise qui commençait déjà, loin de diminuer, n'a fait que s'accroître. Aussi est légitime la question du rôle du Concile dans l'amplification de cette situation de crise.

2. Une crise fortement amplifiée par une mauvaise interprétation du Concile

Le pape Benoît XVI a régulièrement analysé cette question – il l'avait déjà fait à plusieurs reprises avant d'être élu sur le Siègne de Pierre. Son discours prononcé le 22 décembre 2005 devant la curie romaine est très important, ainsi que celui donné au clergé de Rome au surlendemain de l'annonce de sa renonciation, le 13 février 2013.¹⁴

La grande erreur a été de considérer le Concile comme une rupture avec la Tradition de l'Église. Sur ce point se rejoignent progressistes et intégristes – les uns s'en réjouissent, les autres le déplorent. Or Vatican II a très clairement voulu s'inscrire dans cette Tradition, comme il ressort de ses textes eux-mêmes. Ainsi, chacune des deux constitutions dogmatiques – qui forment le noyau du Concile – se réfère explicitement, dans ses premières lignes, aux conciles précédents : « Suivant la trace des Conciles de Trente et du Vatican I, [le saint concile] entend proposer la doctrine véritable sur la Révélation divine et sur sa transmission, afin que, en entendant l'annonce du salut, le monde entier y croie, qu'en croyant il espère, qu'en espérant il aime. »¹⁵ Et : « L'Église étant, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain, elle se propose de préciser davantage, pour ses fidèles et pour le monde entier, en se rattachant à l'enseignement des précédents Conciles, sa propre nature et sa mission universelle. »¹⁶

¹⁰ Cf. <http://www.slate.fr/story/23805/eglise-crise-vocation> ; <http://www.servianet.com/laveritedeschiffres/eglise/courbe.pdf> ; ou encore https://www.eleves.ens.fr/aumonerie/en_ligne/toussaint04/seneve004.html.

¹¹ Cité par Joseph RATZINGER, *Les principes de la théologie catholique ; esquisse et matériaux*, Téqui, Paris, 1985, page 411.

¹² Cité par Henri de LUBAC, *Autres paradoxes*, Éditions Culture et vérité, 1994, page 63.

¹³ Joseph RATZINGER, *Les principes de la théologie catholique ; esquisse et matériaux*, Téqui, 1982, page 414

¹⁴ Nous renvoyons à une présentation du forum de 2018 : « Du "Concile réel" au "Concile des médias". Développement du néo-modernisme progressiste après Vatican II » (<https://fmnd.org/Formation/Les-enjeux-du-Credo-du-Peuple-de-Dieu> ; actes du forum, pages 42 à 47).

¹⁵ *Dei Verbum*, n°1.

¹⁶ *Lumen gentium*, n°1 ; exemples d'autres références aux conciles de l'histoire de l'Église ; cf. *Lumen gentium*, n°51 ; *Orientalium ecclesiae*, n°7 ; *Presbyterorum ordinis*, n°19 ; *Unitatis redintegratio*, n°13, 14, 18...

Il faut reconnaître que la présentation qui a été faite du Concile, dans l'euphorie du moment et en un temps où les sociétés occidentales étaient à la recherche de nouveau et de sensationnel, a souvent été malheureuse. Des expressions comme « Église préconciliaire » et « Église postconciliaire » ont donné l'impression d'une nouvelle Église, et accru dans la conscience des fidèles la sensation de rupture. Ainsi, c'est une « herméneutique de la rupture » qui a prévalu ; le « concile des médias » l'a emporté sur le « concile réel », y compris dans de très larges franges de l'Église elle-même. Or, comme le disait le cardinal Ratzinger quelques jours après le schisme de Mgr Lefebvre, en 1988, « la seule manière de rendre crédible Vatican II c'est de le présenter clairement comme ce qu'il est : une partie de l'entière et unique Tradition de l'Église et de sa foi. »¹⁷

Deux exemples...

Donnons brièvement deux exemples très concrets de la manière dont le Concile a été (et est toujours) faussement présenté comme une rupture.

- La liturgie est sans doute le domaine où l'on constate « un des exemples d'oppositions les plus frappantes entre ce que dit le texte authentique de Vatican II et la façon dont il a été ensuite reçu et appliqué ». ¹⁸ Rappelons que le texte *Sacrosanctum concilium* énonce comme principe pour la *restauratio* de la liturgie : « que soit maintenue la saine tradition, et que pourtant la voie soit ouverte à un progrès légitime. »¹⁹ Dans ce domaine, par exemple, la question du latin est tout à fait symptomatique. On entend encore régulièrement affirmer que le Concile a supprimé le latin. Rien n'est plus faux et contraire au texte lui-même ! Si en effet le Concile a permis l'usage des langues vernaculaires pour la Messe et la célébration des sacrements (c'est d'ailleurs ce qui s'était produit à Rome lorsque l'on est passé du grec au latin vers le III^e siècle²⁰), la Constitution prend soin de rappeler qu'il faut « que les fidèles puissent dire ou chanter ensemble en langue latine aussi les parties de l'ordinaire de la messe qui leur reviennent. »²¹

- Donnons un second exemple, au sujet du dialogue interreligieux et de l'œcuménisme. On a fait dire au Concile l'exact contraire de ce qu'il enseigne. Qu'il ait encouragé au dialogue, et que le dialogue soit nécessaire, personne ne le niera. Mais il a rappelé par exemple : « C'est pourquoi, tout d'abord, le Concile déclare que Dieu a lui-même fait connaître au genre humain la voie par laquelle, en le servant, les hommes peuvent obtenir le salut et parvenir à la béatitude. Cette unique vraie religion, nous croyons qu'elle subsiste dans l'Église catholique et apostolique... »²² Attribuer à Vatican II un relativisme selon lequel Dieu aurait voulu la diversité des religions, c'est lui faire dire l'exact contraire de ce qu'il dit... La déclaration *Dominus Iesus* (publiée par Joseph Ratzinger à la

¹⁷ Joseph RATZINGER, *Conférence devant les évêques du Chili et de Colombie*, 13 juillet 1988 (<https://laportelatine.org/formation/crise-eglise/rapports-rome-fsspx/conference-du-cardinal-ratzinger-devant-les-evêques-du-chili-et-de-colombie-le-13-juillet-1988>).

¹⁸ Joseph RATZINGER, *Entretien sur la foi*, Fayard, 1985, pages 144-145.

¹⁹ *Sacrosanctum concilium*, n°23. Et le texte de la Constitution ajoute dans le même numéro : « On ne fera des innovations que si l'utilité de l'Église les exige vraiment et certainement, et après s'être bien assuré que les formes nouvelles sortent des formes déjà existantes par un développement en quelque sorte organique. » Nous renvoyons, sur la question liturgique, à la présentation faite lors de la session des jeunes en novembre 2021 : « Qu'en est-il de la Messe après Vatican II ? » (<https://fmnd.org/Formation/Session-jeunes-sur-l-Eucharistie> ; actes de la session, pages 91 à 110).

²⁰ Cf. Joseph RATZINGER, *Dieu nous est proche ; l'Eucharistie au cœur de l'Église*, 2003, Parole et Silence, pages 73-74 : « La Parole de Dieu veut s'adresser à l'homme, elle veut être comprise par lui et obtenir une réponse raisonnable de lui. C'est pourquoi, autour du III^e siècle, lorsque tous ne comprenaient plus le grec à Rome, on a remplacé par le latin le grec qui avait été jusqu'alors la langue de l'Eucharistie. (...) La forme normale de l'Eucharistie est celle de la langue maternelle, mais nous ne devons pas renoncer à prier et à l'aimer dans la langue commune de l'Église des siècles, pour pouvoir la célébrer aussi ensemble dans ce monde en mouvement, où les nations continuent à se rencontrer les unes les autres et à se compénétrer, pour pouvoir dans l'Eucharistie louer le Dieu vivant les uns avec les autres. »

²¹ *Sacrosanctum concilium*, n°54. Cf. aussi n°36 §1 : « L'usage de la langue latine, sauf droit particulier, sera conservé dans les rites latins. »

²² *Dignitatis Humanae*, n°1.

demande de Jean-Paul II le 6 août 2000) est un fruit direct du Concile et est d'une clarté admirable sur l'unicité et l'universalité du mystère salvifique du Christ et de l'Église.

Rappelons que, en plein cœur du Concile, le pape Paul VI donna clairement l'interprétation normative de la réforme voulue par le Concile. Ainsi, dans son encyclique *Ecclesiam suam*, donnée le 6 août 1964, il écrivit : « ... s'il est permis de parler de réforme, celle-ci ne doit pas s'entendre comme un changement, mais plutôt comme l'affermissement de la fidélité qui garde à l'Église la physionomie donnée par le Christ lui-même... »²³

III. LE CONCILE VATICAN II, REMÈDE POUR LA CRISE ACTUELLE

Le concile Vatican II s'est en réalité, comme nous l'avons vu, nettement inscrit dans la Tradition de l'Église, pour promouvoir un « renouveau dans la continuité de l'unique sujet-Église... »²⁴

1. Pas de remise en cause de la doctrine traditionnelle

Ainsi, et contrairement à ce que l'on peut entendre souvent aujourd'hui, le concile n'a remis en question aucune vérité traditionnelle. Selon Yvon Tranvouez, « l'Église conciliaire » aurait procédé à un « vide-grenier des anciennes doctrines ». ²⁵ S'il est indéniable qu'une crise doctrinale sans précédent a suivi le Concile (et dont il est évident qu'elle n'est pas totalement dépassée), il n'est cependant pas honnête d'en situer la racine dans le Concile lui-même. On lui attribue pourtant bien des maux en ce sens, le plus souvent en citant à l'appui des anecdotes aussi réelles que scandaleuses des années 60-70, mais sans jamais se référer aux textes. Prenons deux exemples :

- Dans *l'Homme Nouveau*, en 2018, Guillaume Cuchet met en cause le Concile lui-même, qui serait responsable de la chute de la pratique religieuse par des expressions comme celles-ci : « ... en changeant dans ce domaine décisif comme dans le reste... » ; « ... avec le Concile et sans consigne expresse de sa part dans ce domaine... » ; ou encore il évoque une « désinstallation du logiciel de la pratique obligatoire ». L'historien pointe « un déclenchement par le Concile et un élargissement du décrochage en 1968... »²⁶ Mais que peut-on citer du Concile pour appuyer cela ? Rien ! Au contraire, celui-ci rappelle l'importance du dimanche dans un très beau passage.²⁷

- Le second exemple est plus récent. Selon Guillaume Cuchet, « on peut se demander si (...) un certain nombre d'éléments de croyance comme l'enfer et le diable, qui font partie de la doctrine chrétienne, n'ont pas été sacrifiés sur l'autel de la réconciliation de l'Église avec le monde moderne (...) Le diable a fait les frais de cette opération de dédiablement dont le Concile était aussi le nom. »²⁸ Or cette insinuation est strictement fautive. Joseph Ratzinger, dans *Entretien sur la foi*, évoque précisément la doctrine sur le démon qui s'inscrit « tout à fait dans le cadre de la doctrine traditionnelle de l'Église, celle-là même qui fut confirmée par Vatican II, qui parle de "Satan", de

²³ PAUL VI, *Ecclesiam Suam*, n°49.

²⁴ BENOÎT XVI, *Discours à la Curie romaine*, 22 décembre 2005.

²⁵ Dans *Valeurs actuelles*, n° 4425 (16 septembre 2021), pages 52 à 55.

²⁶ Dans *L'homme Nouveau*, n° 1663 (12 mai 2018), pages 11, 14 et 15. Même la Fraternité Saint Pie X reconnaît que ces symptômes sont nettement antérieurs au Concile : « Les statistiques montrent une diminution progressive et inexorable des vocations, bien avant le Concile : entre 1950 et 1960, le nombre des ordinations sacerdotales en France est divisé par trois. La pratique dominicale a commencé à décrocher : toujours en France, entre 1950 et 1960, elle a déjà baissé de 20 %. » (Lettre à nos Frères prêtres n° 48, décembre 2010, page 2).

²⁷ « L'Église célèbre le mystère pascal, en vertu d'une Tradition apostolique qui remonte au jour même de la résurrection du Christ, chaque huitième jour, qui est nommé à bon droit le jour du Seigneur, ou dimanche. Ce jour-là, en effet, les fidèles doivent se rassembler pour que, entendant la parole de Dieu et participant à l'Eucharistie, ils se souviennent de la passion, de la résurrection et de la gloire du Seigneur Jésus, et rendent grâces à Dieu qui les "a régénérés pour une vivante espérance par la résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts" (1 P 1,3). Aussi, le jour dominical est-il le jour de fête primordial qu'il faut proposer et inculquer à la piété des fidèles, de sorte qu'il devienne aussi jour de joie et de cessation du travail. Les autres célébrations, à moins qu'elles ne soient véritablement de la plus haute importance, ne doivent pas l'emporter sur lui, car il est le fondement et le noyau de toute l'année liturgique. » (*Sacrosanctum Concilium*, n°106).

²⁸ Cité par Laurent Dandrieu dans *Valeurs actuelles*, n° 4425 (16 septembre 2021), pages 52 à 55.

"Démon", de "Malin", d'"antique Serpent", de "Pouvoir des ténèbres", de "Prince de ce monde" en dix-sept passages, dont au moins cinq fois dans *Gaudium et spes*, le texte le plus "optimiste" de tout le Concile. »²⁹ Ainsi, Guillaume Cuchet laisse penser ici que le Concile ne serait pas fidèle à la Tradition, lui faisant dire en réalité, sur ce point encore, l'exact contraire de ce que disent les textes. Peut-on citer sérieusement, avec les textes à l'appui, une seule vérité de foi qui soit niée dans les textes du Concile ? Assurément non. Ainsi, lorsqu'on nous affirme des choses que le Concile aurait dites, demandons les références dans le texte du concile Vatican II lui-même ! Et si nous prenons alors la peine de chercher, nous verrons que le remède à ces allégations fausses sur le Concile se trouve précisément... dans le Concile lui-même !

Si donc la crise aujourd'hui provient pour une bonne part de la déformation du Concile et de ce qu'il a enseigné, le remède à ces déformations se trouve dans un retour au texte lui-même, situé comme il se doit dans la continuité de la tradition de l'Église.

2. Un concile à situer et à interpréter dans la continuité

L'enseignement qui va suivre développera ces deux interprétations du Concile – qui ont d'ailleurs toujours cours aujourd'hui. Qu'il suffise donc ici de rappeler comment Benoît XVI les avait décrites : « Les problèmes de la réception [du concile Vatican II] sont nés du fait que deux herméneutiques contraires se sont trouvées confrontées et sont entrées en conflit. L'une a causé de la confusion, l'autre, silencieusement mais de manière toujours plus visible, a porté et porte des fruits. » Et il a nommé ces deux herméneutiques : « "l'herméneutique de la discontinuité et de la rupture" ; celle-ci a souvent pu compter sur la sympathie des mass media, et également d'une partie de la théologie moderne. D'autre part, il y a l'"herméneutique de la réforme", du renouveau dans la continuité de l'unique sujet-Église, que le Seigneur nous a donné. »³⁰ Ainsi, pour Joseph Ratzinger, « Il n'y a pas d'Église "pré" ou "post" conciliaire : il n'y a qu'une seule et unique Église qui marche vers le Seigneur, approfondissant de plus en plus et comprenant de mieux en mieux le trésor de foi que Lui-même lui a confié. Dans cette histoire, il n'y a pas de sauts, il n'y a pas de brisures, il n'y a pas de solutions de continuité. Le Concile n'entendait pas du tout introduire un partage en deux du temps de l'Église. »³¹

Le remède à la crise actuelle : le concile Vatican II...

Le pape Jean XXIII avait ouvert le Concile en donnant cette direction : « Ce qui est très important pour le Concile œcuménique, c'est que le dépôt sacré de la doctrine chrétienne soit conservé et présenté d'une façon plus efficace. (...) Il faut que cette doctrine certaine et immuable, qui doit être respectée fidèlement, soit approfondie et présentée de la façon qui répond aux exigences de notre époque. En effet, autre est le dépôt lui-même de la foi, c'est-à-dire les vérités contenues dans notre vénérable doctrine, et autre est la forme sous laquelle ces vérités sont énoncées, en leur conservant toutefois le même sens et la même portée. »³²

Ainsi, devant la crise qui a secoué l'Église dans les années après le Concile, Joseph Ratzinger pouvait affirmer : « le catholique qui, avec lucidité et donc avec souffrance, voit les dégâts engendrés dans son Église par les déformations de Vatican II, doit trouver dans ce même Vatican II la possibilité de la reprise. Le concile lui appartient. Il n'appartient pas à ceux qui entendent continuer dans une voie dont les résultats se sont avérés catastrophiques. »³³ Mais plus tard, en tant que pape, il reconnaîtra que « transposer ce qui est dit dans l'existence et rester en même temps dans la continuité intérieure de la foi, c'est un processus bien plus difficile que le concile lui-même.

²⁹ Joseph RATZINGER, *Entretien sur la foi*, Fayard, 1985, pages 168-169.

³⁰ BENOÎT XVI, *Discours à la curie romaine*, 22 décembre 2005 ; cf. aussi BENOÎT XVI, Lettre apostolique *Porta Fidei*, n°5.

³¹ Joseph RATZINGER, *Entretien sur la foi*, Fayard, 1985, page 37.

³² JEAN XXIII, *Discours d'ouverture du Concile Vatican II*, 11 octobre 1962.

³³ Joseph RATZINGER, *Entretien sur la foi*, Fayard, 1985, page 43.

D'autant plus que le concile a été connu par le monde à travers l'interprétation des médias et moins par ses propres textes que presque personne ne lit. »³⁴

Conclusion

Le titre de cette présentation est une question : « le concile Vatican II est-il responsable de la crise de l'Église ? » Au terme de cette brève présentation, nous pouvons répondre clairement : la crise, qui était en germe et commençait déjà dans l'Église, a été considérablement amplifiée par une mauvaise interprétation du concile Vatican II, présentant celui-ci, au mépris des textes, comme une rupture avec la Tradition. Joseph Ratzinger pose alors cette autre question, et y répond : « Cela signifie-t-il que le concile lui-même devrait être rétracté ? Absolument pas. Cela signifie seulement que la réception réelle du concile n'est pas encore commencée du tout. Ce qui a dévasté l'Église durant la dernière décennie n'était pas le concile, mais le refus de sa réception. (...) Le devoir est donc : non pas la suppression du concile, mais la découverte du concile réel et l'approfondissement de sa véritable volonté, eu égard à ce qui a été vécu depuis lors. »³⁵ Il reconnaît qu'il s'agit là d'une véritable crise, et en déduit : « pour cette guérison, Vatican II est une réalité qu'il faut accepter pleinement... »³⁶

Les pontificats de Jean-Paul II et Benoît XVI constituent la véritable interprétation du concile Vatican II, et en montrent l'authentique esprit, à partir des textes. Les textes admirables du pontificat de Jean-Paul II, comme le *Catéchisme de l'Église catholique*, les encycliques *Veritatis splendor* ou *Evangelium Vitae*, et les très importantes exhortations post-synodales (pensons par exemple à *Familiaris consortio*), qui ont prolongé et explicité les textes conciliaires, sont des fruits du Concile, et en sont l'application fidèle. Tous deux ont qualifié le Concile de « boussole » permettant à l'Église de s'orienter aujourd'hui,³⁷ et comme « la grande grâce dont l'Église a bénéficié au XX^e siècle ». ³⁸

³⁴ BENOÎT XVI, *Lumière du monde ; Le pape, l'Église et les signes des temps*, entretien avec Peter Seewald, Montrouge, Bayard, 2010, page 93.

³⁵ Joseph RATZINGER, *Les principes de la théologie catholique ; esquisse et matériaux*, Téqui, Paris, 1985, pages 436-437.

³⁶ Joseph RATZINGER, *Entretien sur la foi*, Fayard, 1985, page 36. Ailleurs il ajoute : « Le véritable héritage du concile réside dans ses textes. Si on les explique correctement et à fond, on est garanti contre les extrémismes des deux bords ; ensuite s'ouvre réellement un chemin qui a encore beaucoup d'avenir devant soi. » (Joseph RATZINGER, *Le sel de la terre*, Flammarion/Cerf, Paris, 1997, page 75).

³⁷ Au lendemain de son élection sur le Siège de Pierre, Benoît XVI disait : « Le Pape Jean-Paul II a indiqué à juste titre le Concile comme la "boussole" qui permet de s'orienter dans le vaste océan du troisième millénaire (cf. Lettr. ap. *Novo millennio ineunte*, n° 57-58). Dans son Testament spirituel, il notait également : "Je suis convaincu qu'il sera encore donné aux nouvelles générations de puiser pendant longtemps aux richesses que ce Concile du XX^e siècle nous a offertes" (17 mars 2000). Alors que je me prépare moi aussi au service qui est propre au Successeur de Pierre, je veux affirmer avec force la ferme volonté de poursuivre l'engagement de mise en œuvre du concile Vatican II, dans le sillage de mes Prédécesseurs et en fidèle continuité avec la tradition bimillénaire de l'Église. C'est précisément cette année le 40^e anniversaire de la conclusion de l'Assemblée conciliaire (8 décembre 1965). Au fil des ans, les Documents conciliaires n'ont pas perdu leur actualité ; leurs enseignements se révèlent même particulièrement pertinents au regard des nouvelles exigences de l'Église et de la société actuelle mondialisée. » (BENOÎT XVI, *Homélie de la messe à la chapelle Sixtine*, 20 avril 2005).

³⁸ « J'ai considéré que faire commencer l'*Année de la foi* en coïncidence avec le cinquantième anniversaire de l'ouverture du concile Vatican II peut être une occasion propice pour comprendre que les textes laissés en héritage par les Pères conciliaires, selon les paroles du bienheureux Jean-Paul II, "ne perdent rien de leur valeur ni de leur éclat. Il est nécessaire qu'ils soient lus de manière appropriée, qu'ils soient connus et assimilés, comme des textes qualifiés et normatifs du Magistère, à l'intérieur de la Tradition de l'Église... Je sens plus que jamais le devoir d'indiquer le Concile comme la grande grâce dont l'Église a bénéficié au vingtième siècle : il nous offre une boussole fiable pour nous orienter sur le chemin du siècle qui commence". Moi aussi j'entends redire avec force tout ce que j'ai eu à dire à propos du Concile quelques mois après mon élection comme Successeur de Pierre : "Si nous le lisons et le recevons guidés par une juste herméneutique, il peut être et devenir toujours davantage une grande force pour le renouveau, toujours nécessaire, de l'Église." » (BENOÎT XVI, *Porta Fidei*, n° 5).

Mais il faut désormais, pour qu'il puisse porter tous ses fruits, qu'il passe dans la vie des catholiques, en particulier que l'appel à la sainteté, lancé solennellement à tous par les Pères du Concile soit entendu et vécu. Joseph Ratzinger écrivait : « Tout concile, pour donner réellement du fruit, doit être suivi d'une vague de sainteté... »³⁹ Et d'ajouter : « Que le Concile devienne ou non une force positive dans l'histoire de l'Église, cela ne dépend qu'indirectement des textes et des organismes. Ce qui est décisif, c'est qu'il y ait des hommes – des saints – qui, par un engagement de leur personne que nul ne peut leur imposer, créent quelque chose de vivant et de neuf. La décision définitive, en ce qui concerne la valeur historique de Vatican II, dépend de l'existence d'hommes qui réussiront en eux-mêmes le drame de la séparation du bon grain et de l'ivraie, et donneront par là à l'ensemble cette clarté de sens qu'on ne saurait tirer de la lettre seule. »⁴⁰ Ainsi, « voilà notre tâche : (...) travailler pour que le vrai Concile, avec sa force de l'Esprit-Saint, se réalise et que l'Église soit réellement renouvelée. »⁴¹

Aussi nous pouvons conclure, en les faisant nôtres, par ces mots de Joseph Ratzinger : « Défendre aujourd'hui la vraie Tradition de l'Église signifie défendre le Concile. »⁴²

³⁹ Joseph RATZINGER, *Entretien sur la foi*, Fayard, 1985, page 46.

⁴⁰ Joseph RATZINGER, *Les principes de la théologie catholique ; esquisse et matériaux*, Téqui, 1982, page 422.

⁴¹ BENOÎT XVI, *Rencontre avec le clergé de Rome*, 14 février 2013.

⁴² Joseph RATZINGER, *Entretien sur la foi*, Fayard, 1985, page 32. Il ajoute : « il faut préciser avant tout que Vatican II est fondé sur la même autorité que Vatican I et Trente : c'est-à-dire le Pape et le collège des évêques en communion avec lui. Du point de vue du contenu, il faut également rappeler que Vatican II se situe en étroite continuité par rapport aux deux conciles précédents et qu'il les reprend littéralement sur certains points décisifs. »